

Acte de
Notoriété

Extrait du registre des actes Notariés tenu
en la chancellerie du Consulat de France à Rio de
Janeiro. 1890.

Au 7^e Jour du mois de mars 1890.

Acte de notoriété en minute - Par devant Nous
soussigné, Jules Malet, chancelier substitué du Consul
de France à Rio de Janeiro assisté et autorisé de M.
Joseph Delin, Géant de ce port et en présence de M.
M. Camille Pouchon, négociant et Germain Baudrier,
employé, demeurant à Rio de Janeiro témoins in-
strumentaires à ce requis majeurs et immatriculés
comme francs en la Chancellerie du dit Consulat.

Ont comparu.

M^r Georges Henri Leuzinger, négociant, demeurant
à Rio de Janeiro rue Ovidor 31. M^r Jean Edmond
Leuzinger, négociant demeurant à Rio de Janeiro rue de
S. Pedro n^o 64. Henri David de Sanson, négociant
demeurant à Rio de Janeiro rue du Comte d'Alboraque
n^o 9, et M^r Paul Leuzinger, négociant, demeurant à
rue d'Ovidor n^o 31.

Lesquels ont par ces présentes, déclaré avoir parfai-
tement connu M^r Gustave Leon Masur, en son vivant
négociant demeurant à Rio de Jan. Brésil. Et ils
ont attesté ce qui suit comme étant de notoriété publique.

M^r Masur Gustave Leon, est décédé à Rio de Janeiro
Brésil le 17 Septembre 1881. Il a laissé pour seuls
héritiers ses 7 enfants ci après nommés, issus de son
mariage avec M^{me} Eugénie Leuzinger restée sa veuve
savoir: M^{me} Marie Masur née à Rio le 6 mai 1869
épouse de M^r Patrick Jamieson Ritchie, avec laquelle
elle demeure à Rio de Janeiro rue do Catete 208.

3^e Eugénie Antonette Masur née à Rio le 1 Nov: 1870.

- 3^e Mathilde Anna Mann née à Rio le 25 Oct 1871.
- 4^e Gustave Eugène Mann né à Rio le 28 Fev. 1873
- 5^e Gabrielle Louisa M. née à Rio le 23 Juin 1872
- 6^e Lucile Mann née à Rio le 22 Mai 1877.
- 7^e Georges Mann né à Rio le 28 Nov. 1879.

Ces 6 demoiselles encore mineurs sont la tutelle de leur mère et demeurant avec elle à Rio de Janeiro rue de Catete 204.

Les comparants ont ajouté que jusqu'après eux il n'a pas été fait d'inventaire après le décès de M^r Gustave Leon Mann.

A l'appui de leur déclaration en ce qui concerne le décès de feu M^r Mann Gustave Leon les comparants nous ont représenté une copie de l'acte constatant son décès inscrit au registre des décès de la Santa Casa de Misericordia de la ville de Rio le 18 sept mil 1891.

La dite copie délivrée par le chef du secrétariat de la dite Santa Casa de Misericordia de Rio et l'égalisée par M^r le Gérant du Consulat de France en la dite ville est demeurée ci annexée après avoir été certifiée véritable.

Dont acte en minute.

Fait et passé en la Chancellerie du Consulat de France à Rio de Janeiro. 1890. et le sept Mars.

Et les comparants, après que les témoins ont signé avec Nous Chancelier substitué et M^r le Gérant du Consulat, au bas de l'acte, après lecture faite (signé) G. H. d. - J. B. d. - H. D. de S. - P. d. - G. B. G. Baudrier, - J. Malet (L. d.) Le Gérant du Consulat (signé) J. Belin.

Pour expédition certifiée conforme
Le Chancelier Substitué

J. Malet

Don pour l'egalisation de la signaturee apposee
ci dessus de M. J. Malet, Chancelier Substitue du
Consulat.

Fait a J. 8 Mars 1889.
Le Gerant du Consulat,
J. Belin

1
11